



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Projets de règlements P-RCG 14-024 et P-04-047-152

Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques

Le conseil d'agglomération a adopté, lors de son assemblée du 21 août 2014, le projet de règlement P-RCG 14-024 intitulé : « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 18 août 2014, le projet de règlement P-04-047-152 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal »

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-RCG 14-024 prévoit des dérogations à la réglementation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sur le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en ce qui a trait aux usages, la hauteur, l'implantation, la construction et l'aménagement paysager. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-152 prévoit des modifications à la densité de construction permise sur le site du projet.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur les projets de règlement et leurs conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative à ceux-ci sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique qui se tiendra à la date, heure et lieu suivant :

Centre communautaire Roussin
Salle Raymond-Mayer
12125, rue Notre-Dame Est
Montréal
Le 22 octobre 2014 à 19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet se déroulera au même endroit à la date et heure suivantes :

Le 12 novembre 2014 à 19 h

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 6 novembre 2014.
Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 7 octobre 2014
Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon